



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 9 MARS 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-018 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 3 mars 2022, se sont réunis à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : H. BARADEL, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, C. MOLLIER-SABET.

Le secrétaire de séance désigné est B. SARRAT.

OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Attribution de subventions aux associations et autres organismes 2022

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Conformément à l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux collectivités de prendre une délibération distincte de celle du vote du budget pour valider l'attribution des subventions.

La liste des subventions aux associations est annexée à la présente délibération. **Son montant total est de 802 025 €.**

Une enveloppe de 3 961 € est prévue sans attributaires (restes à distribuer indifférenciés) et reste destinée à financer des projets présentés en cours d'année. Ce montant est compris dans le total de 802 025 €.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration générale, Commerces et Sécurité en date du 28 février 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la liste d'attribution des subventions aux associations et autres organismes (annexée à la présente délibération) pour l'année 2022.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

- D'affecter la dépense sur le budget principal aux articles budgétaires indiqués dans la liste d'attribution à la nature 65748.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **30 voix POUR - 1 ABSTENTION (E. LAROCHE-JOUBERT) - P. BONNARDON, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, A. GAL ne prennent pas part au vote.**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

